

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'étudier les objets suivants:**

**(09\_POS\_103) Postulat Gabriel Poncet et consorts demandant au Conseil d'Etat de réaliser sans délai une étude de faisabilité du développement du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Rumine**

**(09\_POS\_104) Postulat Jean-Marie Surer et consorts au nom du groupe libéral visant à rebondir pour montrer aux Vaudois leur patrimoine des Beaux-Arts**

**(09\_POS\_105) Postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste concernant le Musée cantonal des Beaux-Arts et la nécessité d'un nouveau projet**

La commission était composée de Mmes et MM. Cesla Amarelle, Jacques Ansermet, Alexis Bally, Marc-Olivier Buffat, François Cherix, Jean-Luc Chollet, Patrick de Preux, Fabienne Despot, Michèle Gay Vallotton, Jacques-André Haury, Christiane Jaquet-Berger, Olivier Kernen, Béatrice Métraux, Alain Monod, Gabriel Poncet, Jean-Marie Surer, ainsi que du président-rapporteur soussigné, confirmé dans ses fonctions en début de séance. Elle s'est réunie le 26 février 2009 à la salle 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), rue de la Barre 8.

Dans sa présentation initiale, ainsi qu'en réponse à plusieurs questions, la conseillère d'Etat a souligné les points suivants :

- Le traitement global des trois postulats est une bonne chose, qui permettra de faire converger les énergies positives qui se sont manifestées à l'issue du vote populaire du 30 novembre 2008.
- En dépit du résultat négatif du vote, elle repère en effet de nombreuses expressions d'intérêt pour un nouveau musée.
- Ces expressions se manifestent à travers diverses volontés d'accueillir le musée. Au-delà des divergences sur les sites proposés, elles relaient l'expression d'un désir de musée dans le canton. Au reste, le groupe de travail qui a été constitué à Lausanne est à saluer : il montre comment des communes peuvent prendre leur destin en main et faire avancer le dossier.
- Lors d'une conférence de presse agendée au lendemain de la séance de commission, le Conseil d'Etat allait dévoiler le processus retenu pour évaluer les propositions de sites pour un nouveau musée. La démarche utilisera un outil labellisé "Albatros" ; celui-ci, qui a fait ses preuves dans d'autres circonstances (dont le choix du site de l'établissement hospitalier du Chablais) est un système d'analyse dite "multicritères". Elle fera de surcroît appel à un groupe d'évaluation réunissant les représentants des groupes et intérêts concernés. Une première sélection sera opérée avant l'été, puis le groupe de travail pourrait soumettre en fin

d'été le résultat de son travail au Conseil d'Etat.

- Les contacts avec les collectionneurs et les partenaires financiers du projet refusé par le peuple montrent que ceux-ci ne se sentent évidemment plus liés par les engagements pris dans l'optique du vote du 30 novembre. Si deux des personnes détenant des collections privées restent attentives et bienveillantes à l'égard des démarches cantonales, elles souhaitent un avancement rapide des processus. Pour ce qui est des collections regroupées sous l'égide de personnes morales, la situation est plus incertaine.
- Les financements cantonaux prévus dans le programme de législature ne sont pas remis en cause par le Conseil d'Etat.
- Enfin, la commission a été informée de l'organisation, le 16 mars 2009, d'une soirée au cours de laquelle le public pourrait prendre connaissance des enquêtes conduites à propos de la votation du 30 novembre et des interprétations fournies sur les raisons de l'échec du projet sis à Bellerive.

Une discussion s'est engagée sur les trois postulats soumis à l'examen de la commission. Les postulats libéral et socialiste n'ont pas été remis en question, en raison de leur caractère à la fois volontariste et programmatique. Leurs auteurs ont rappelé l'ouverture et le dynamisme, voire la passion dont ils souhaitaient qu'il soit fait preuve dans un avenir rapproché. La reformulation des questions posées par les postulats n'a pas donné matière à exégèse approfondie, ni à discussion — sinon pour souligner qu'ils incluent la démarche d'évaluation du site du Palais de Rumine.

Il n'en a pas été de même du postulat rédigé par M. le député Poncet. En effet, des analyses du texte ont longuement détaillé les hypothèses opposées selon lesquelles ce postulat posait ou non une exclusive, s'agissant de l'analyse du Palais de Rumine. Le postulant, en indiquant les surfaces à disposition dans le Palais de Rumine, a estimé que l'installation d'un musée dans cette enceinte était aisément envisageable il juge en tout cas indispensable qu'une étude approfondie du potentiel muséologique de Rumine soit conduite.

Si la nécessité de cette étude approfondie n'a pas été combattue, les autres membres de la commission ont, dans leur grande majorité, exprimé le souci que, pris littéralement, certains passages du postulat excluaient toute autre hypothèse que le site de Rumine pour l'implantation du musée cantonal. La conseillère d'Etat a rappelé à ce propos l'importance d'une vue large, qui inclue dans l'analyse à la fois les autres musées hébergés à Rumine et d'autres musées cantonaux. Un plan directeur existe, mais des études momentanément gelées devront être reprises. La large vue souhaitée pourra s'enrichir des résultats d'une consultation, qui sera lancée au printemps 2009 et portera sur deux avant-projets de lois : une loi sur la promotion de la culture, et une loi sur le patrimoine matériel et immatériel.

Les débats ont été longs et détaillés sur la possibilité de prendre en considération tout ou partie du postulat Poncet. Toutes et tous reconnaissent l'intérêt d'une analyse du bâtiment de la Riponne, avec une ouverture sur des extensions possibles ; il n'en reste pas moins que des préoccupations ressortissant à la praticabilité de ce site, respectivement pour les coûts liés à son aménagement, ont été exprimées avec vigueur. Et surtout, la commission n'a pas voulu que l'analyse du Palais de Rumine soit considérée comme un préalable à celle d'autres implantations possibles. Cette analyse doit pouvoir être menée conjointement à celle d'autres emplacements. Sa nécessité, reconnue et par la commission et par la conseillère d'Etat, ne justifie pas un régime d'antériorité et d'exception, tel qu'il pourrait ressortir de la lecture littérale de certains passages du postulat Poncet.

C'est la raison pour laquelle, sensible à la nécessité que le Grand Conseil ne présente pas un front désuni sur un sujet à propos duquel la commission a voulu avant tout manifester son unanimité quant à la nécessité de relancer les projets de nouveau musée des Beaux-Arts, sensible aussi au fait que l'étude qu'il demandait était de fait intégrée dans les propositions énoncées dans les deux autres postulats,

M. le député Poncet a accepté de retirer son postulat. Il expliquera au plénum les motifs de ce retrait et la manière dont il souhaite qu'il soit compris. Avec la garantie — qui lui a été formellement donnée — que l'étude de Rumine sera intégrée dans le processus "Albatros", il peut estimer que son postulat est pris en considération. Mme la conseillère d'Etat viendra donner des assurances explicites au plénum en ce sens.

Il plaît au président rapporteur, en conclusion, de relever l'excellent climat dans lequel se sont déroulés les débats. La commission a voulu lancer un signal politique sans équivoque : ses membres sont unanimement en faveur de la relance d'un processus qui permettra la construction d'un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. C'est ainsi qu'elle a accepté à l'unanimité le renvoi des deux postulats Surer et Amarelle au Conseil d'Etat, et vous recommande, M. le président, Mmes et MM. les députés de faire de même.

---

Lausanne, le 22 mars 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Jean-Yves Pidoux*